Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 19 Rajeb 1445
31 Janvier 2024

N° 14

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **214**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **214**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **218**
Homologation de résolutions **219**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **219**
Avis aux créanciers..... **223**
Convocations
Sociétés anonymes **225**
Autres sociétés **226**
Divers
Avis au public..... **226**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

STE MOEZ BOURAOUI TURKI

SA au capital de : 5.375.000 dinars

Siège social : Henchir Kafiya Rouwayguia Zaghouan

Identifiant unique : 1469199N

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Janvier 2024 enregistré à la Recette des finances Zaghouan le 24 Janvier 2024, sous le numéro 24500324, quittance n°M07989, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises le 25/01/2024 Dossier n°AC06132024. Il a été décidé ce qui suit :

1. Augmentation du capital social pour le porter de 5.375.000 dinars à 5.625.000 dinars par la création de 2 500 nouvelles actions de 100 dinars chacune;

2. Les actionnaires auront un délai de 15 jours à partir de la parution de cette présente annonce au JORT afin de souscrire à l'augmentation du capital social et ce conformément à l'article 301 du Code des Sociétés Commerciales.

3. Délégation de pouvoirs pour les formalités juridiques.

2024R00234SANB2

Réalisation de l'augmentation de capital

YADIS HOLDING

SA au capital de 9 000 000 dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des Entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant unique au Registre National des Entreprises : 0964787G

N° Affiliation CNSS : 269352 - 80

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 29 décembre 2023, enregistré à la recette des finances de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le 02 Janvier 2024 sous n°24500012, Quittance n°16, il a été décidé :

- L'augmentation du capital social par compensation de créance échue sur la société d'un montant de 2 600 000 dinars pour le porter à 11 600 000 dinars par voie d'émission de 162 500 actions nouvelles de 16 dinars chacune libérés en totalité à la souscription.

- La modification de l'article 6 des statuts.

La déclaration de souscription et de versement a été effectuée devant le receveur de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le 12 Janvier 2024 et enregistrée à la même date sous n° 24800197 Quittance n°546.

Les documents précités, accompagnés de la liste des souscripteurs, ont été déposés au Centre National du registre des entreprises le 15 Janvier 2024 sous n°20243123.

2024400182SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE AMINE RENT A CAR

Société à responsabilité limitée SARL

Siège social : rue 4001 cité Ezzouhour Tunis

Identifiant : 1170155 X

Suivant procès-verbal enregistré à la recette des finances de la cité Ezzouhour le 24/01/2024 sous le n° 24700133 quittance n°M007288 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 26/01/2024 sous le dossier n°20246564 et en présence des tous les associés ont décidé l'acceptation de la démission du Gérant Fethi Naili et la nomination du Monsieur Mohamed Islem Naili un nouveau Gérant.

2024R00218SRLB2

«LIPP»

Laboratoire Industriel de produits de Parfumerie

Sarl au capital de 1 000 000 DT

28 rue de l'Energie (8601) ZI La Charguia 2035, Tunis - Carthage

IU : 0003058H

L'Assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 7/9/2023 (p.v enregistré au RF Charguia, le 21/9/2023, n°23707239, quitt n°100078) a décidé ce qui suit :

- Le changement de l'objet social qui est désormais «la location commerciale de bien immobilier»,

- La modification de la dénomination sociale, en supprimant la dénomination «Laboratoire Industriel de produits de Parfumerie» et en se limitant à la dénomination sociale «LIPP», et enfin l'approbation des nouveaux statuts.

Un exemplaire du p.v ci-dessus a été déposé au Registre National des Entreprises le 9/10/2023 sous le n°2023167242.

2024R00231SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

078642DPA000

Par acte ssp du 19/01/2024 enregistré à Fouchana le 25/01/2024 quittance n°011199 enregistrement n°24200361 Fekri Dhaher demeurant 01 rue Fayçal Ibin Abdelaziz Ben Arous a vendu le fonds de commerce sis à l'avenue de l'indépendance Fouchana à Karim Belazi demeurant 187 Mourouj3 Ben Arous.

Les oppositions se font entre les mains de maître Megadmini Amor 26, rue Bab Souika Tunis dans les 20 jours de la publication de la présente au JORT.

Cet avis est publié aux quotidiens Essabah et Le Temps du 30/01/2024.

2024T00083FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP daté du 19/8/2022 enregistré à la recette des finances Douar Hicher le 17/10/2022 sous le n°22201536 quittance n°M048335 Mr Sami Ben Béchir Mejri a vendu à Mme Basma Bent Hédi Hajri la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné pour vente du lait et ses dérivés sis à la route Bouchoucha n°06 Douar Hicher.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à son adresse cité Erriadh Essaida Oued Ellil Manouba dans un délai de 20 jours à partir de la date de sa parution au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 23/01/2024.

2024T00084FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte du 19/01/2024 enregistré à la recette de la Marsa le 22/01/2024 enregistrement 24200480 quittance n°MO11703, Raja Amri C.I.N 01525117 a vendu à Youssef Ksir C.I.N n°07458010 le fonds de commerce sis au 25 Rue Abdelhafidh Mekki la Marsa pour usage de commerce des produits artisanaux.

Toutes les contestations sont acceptées chez Maître Mohamed Chaker Avocat sis au 38 Rue Ghandi Tunis dans 20 jours de la publication au jort.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 27/01/2024.

2024T00085FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 9 Janvier 2024 enregistré à la recette des finances Bizerte le 19 Janvier 2024 sous le n°24200522 quittance n°M007019 Mme Rafika Bent Khalifa Machta a vendu à Monsieur Kaiss Ben Jelloul Mejri la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des vêtements sis à la route benni grou Jarzouna 7021 Bizerte.

Les oppositions se font à l'adresse de la vendeuse sis au 8 Avenue Elwarda Jarzouna Bizerte et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au jort

Le présent avis a été publié aux journaux le Quotidien et Echourouk du mercredi 24/1/2024.

2024T00086FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 17/01/2024, signé et légalisé le 17/01/2024, enregistré à la recette des finances rue Gandi Tunis daté du 22/01/2024 reçu n°M11006771 enregistrement 24200414 la société Sweet, MF : 1191678L, siège social 15 rue 7313 el Menzah 9 B 10-13 Tunis, représentée par son représentant légal Mr Belgacem Soltana CIN 05331217, vend tout le fonds de commerce à Mme Labiba Aloulou CIN n°01155956, exploité dans l'activité commerciale sis au 17 rue de Marseille Tunis.

Toutes les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication au journal officiel de République Tunisienne entre les mains maître Feki Skander son adresse immeuble centre Urbain Nord 3ème étage bureau 10 Tunis 1003. Cette annonce a été publiée au journal «le Quotidien» le 27/01/2024.

2024T00088FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte soussigné et authentique daté du 16/01/2024, Monsieur Hamida Ben Saleh Ben Belgacem Ammar, CIN n°03010622 a vendu à Monsieur Mohamed Ali Ben Abd Elaziz Ben Makki Hfithi, CIN n°03161275, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local préparé pour la vente de viande.

Toute opposition doit être adressée chez Maître Soli Nadia Avocat à la cour de cassation rue Amor Ben Slimen Gafsa et ce dans les vingt jours à partir de la publication de cet extrait au journal "Echourouk" à défaut, toutes oppositions seront nulles.

La publication de ce contrat de vente est faite au journal Echourouk le 24/01/2024.

2024R00209FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP établi par maître Sami Ben Salah, avocat, le 15/01/2024 et enregistré à la recette des finances de Korba le 26/01/2024 sous le numéro 24200275, (quittance 08181M0) la société "Electro Laajili", SARL, titulaire de l'identifiant unique n°F0933056, et sise à l'Av 02 Mars 1934, Nabeul, a vendu à la société "CAP ELEEK", SARL, titulaire de l'identifiant unique n°1834603R, et sise à l'Av Farhat Hached Korba, la totalité du fonds de commerce, exploité à tout commerce dans le local sis à Tazarka, croisement de la plage à un prix global de vingt mille dinars (20.000.000 d).

Les oppositions seront acceptées au cabinet du rédacteur maître Sami Ben Salah, avocat auprès de la cour de cassation, sis au 115 rue Hédi Chaker Nabeul, et ce dans les vingt jours qui suivent cette publication.

Cet acte a été publié dans le journal quotidien Echourouk en date du 28/01/2024.

2024R00219FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé le 22/12/2023 par maître Hizaoui Naziha avocate à Ain-Draham enregistré à la recette des finances à Ain Drahem le 4/01/2024 sous Numéro d'enregistrement 24200015 quittance n°M000336 Monsieur Arfaoui Rami ben Mokhtar Bezine titulaire de la CIN n° 07927745 a vendu à Monsieur Jedidi Chawki ben

Jaloul titulaire de la CIN n°07918725 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à cité 02 mares Ain Draham gouvernorat Jendouba destiné à la vente de produits d'entretien.

Toutes les oppositions seront reçues chez l'acquéreur monsieur Jedidi Chawki à l'adresse du fonds de commerce ci-dessus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» le 9/01/2024.

2024R00221FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé daté le 22/01/2024 à la recette des finances de Gafsa le 22/01/2024 reçu n°24200639, quittance n°M004329, Madame Mrad Meriem a vendu à Mr Rahmoun Mounir la totalité du fonds de commerce destiné au commerce des produits pharmaceutiques en détail reconnue par la dénomination «Pharmacie Cité Ennour» sise à Rue Palestine Cité Ennour - Gafsa.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Mabrouki Nacer, avocat, demeurant à l'avenue Kileni el Metoui, Gafsa, et ce dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à partir de la publication de la présente au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal "Alchourouk" du 26/01/2024.

2024R00222FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances rue Taieb Mhiri Nabeul le 19/01/2024 sous le numéro 24200401, quittance numéro M009000. Mme Eya Bent Slim Bent Hmida Ben Jmaii a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que cafétéria et fast-food sis à la rue Elladhkia n°32 Nabeul 8000 à Madame Houda Bent Mostfa Ben Hamouda Ben Othmen.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains d'avocat Maître Mohamed Rached Fray son bureau sis au 9 rue du Caire 1er étage Nabeul 8000 dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T

Cette annonce a été publiée dans le journal la Presse le 26/01/2024.

2024R00230FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, rédigé par Me. Nesrine Bouaziz, avocate à la cour, signé le 16 janvier 2024, enregistré à la recette des finances la Marsa le 17 janvier 2024 Quittance numéro M008969 inscription 24200336, madame Hiba Bent Mohsen Ben Mouhamed Boudhaken a cédé à Monsieur Lassad Ben Youssef Ben Romdhan Hajjem, tout le fonds de commerce situé au 05 rue Ghammart 05 klm la Marsa destiné pour un restaurant et toutes autres activités commerciales.

Les contestations seront acceptées entre les mains de la vendeuse domiciliée à 10 rue Nemssa la Marsa dans un délai au plus tard 20 jours de la date de publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annone a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 31/01/2024.

2024R00232FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 23/01/2024, enregistré le 24/01/2024 à la recette des finances de Morneg, quittance n°M008382 enregistrement n°24200186 Mr Seif Eddine Ben Habib Ben Hassan Sassi a vendu à Mme Sghaira Bent Khalifa Hadaji la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant Café 1ère catégorie sis à Cité Salama Sondage Mornag Ben Arous.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains d'avocate Hayet Hamdi à son adresse sise à l'avenue Farhat Hached Morneg dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 28/01/2024.

2024R00235FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente en date du 22/01/2024 enregistré le 24/01/2024 à la recette des finances de Msaken sous le n° d'enregistrement 24200404 et le n° de quittance M13673, Mme. Jannete Berrirri Cin n 02899422 a vendu à Mme. Samira Mosbah Cin n°08463747, tout le fonds de commerce situé au local numéro 04 au marché central de Msaken - Sousse, dont l'objet vente des légumes et fruits.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sus mentionnée, dans un délai de vingt jours à partir de la parution de la présente annonce dans le JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 27/01/2024.

2024S00127FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 22/01/2024 et enregistré à la recette des finances de Tina le 22/01/2024 sous le numéro quittance n°M006267 et numéro d'enregistrement 24200193, Mme Souhaila Soussi, titulaire de la CIN n°05357242 et MF 1283864w a vendu à Mr Chokri Krichen, titulaire de la CIN n°05290075, la totalité du fonds de commerce exploité au commerce des produits avicoles sis à la rue de Gabès km 7 Sfax.

Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours chez Maître Mohamed Amouri dont le cabinet est

sis au 23 rue Salem Harzallah Imm Chefii Sfax (MF : 630 238 C/A/P/000).

Un extrait a été publié au Journal Echourouk du 27/01/2024.

2024X00114FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté du 4/01/2024 enregistré à la recette des finances Gremda le 4/01/2024 sous le n°24200038 reçu n°M001604, rédigé le 3/01/2024 par Maître Mourad Ziadi l'Avocat à Sfax, Madame Abbesi Salma titulaire de la carte d'identité nationale n°087892767 demeurant au 75 rue Kaied Mhamed avenue 4095 Sfax, a vendu, à Madame Sankouhi Olfa titulaire de la carte d'identité nationale n°07994156 demeurant au n°3 route Gremda km 0.5 Sfax, la totalité du fonds de commerce de biens divers (necess/café et salon de thé) exploité sous Matricule Fiscal, N/1545214/X au local situé au n°3 route Gremda km 0.5 Sfax avec tous ses éléments matériels et moraux. Toutes les oppositions seront reçues, dans le délai légal de 20 jours à partir de cette publication, entre les mains de l'acquéreuse au local situé au n°3 route Gremda km 0.5 Sfax. Dépassant ce délai, toutes les oppositions seront rejetées.

Cette vente est déjà déposée au local du fonds de commerce, et publiée au journal «Echourouk» du 7/01/2024 page 23.

2024X00117FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté du 5/01/2024 enregistré à la recette des finances Abou elkasem Chebbi Sfax le 9/01/2024 sous le n°24200120 reçu n°M003815, rédigé par Maître Mourad Ziadi l'Avocat à Sfax le 4/01/2024, Mr Zied Bouchaala titulaire de la carte d'identité nationale n°11003755 demeurant à l'Avenue des Martyrs n°11 Cheker Sfax, a vendu à Madame Elbrini Imen titulaire de la carte d'identité nationale n°08839214 demeurant à Route Teniour km 6.5 n°2 Echehiaa Sfax, la totalité du fonds de commerce consistant au local de commerce des Bijoux sous le Matricule Fiscal, 1527270D au local situé au n°57 Ave des bijoutiers ancienne ville Sfax avec tous ses éléments matériels et moraux.

Toutes les oppositions seront reçues, dans le délai légal de 20 jours à partir de cette publication, entre les mains de Maître Mourad Ziadi l'Avocat - 13 Ave Farhat Hached Sfax dépassant ce délai, toutes les oppositions seront rejetées.

Cette vente est déjà déposée au local du fonds de commerce et publiée au journal «Echourouk» du 21/01/2024 page 22.

2024X00118FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 22 et légalisé le 23 Janvier 2024 enregistré à la recette des finances de Jebiniana en date du 24 Janvier 2024 Quittance n°M007231 Enregistrement n°24200214 Monsieur Mohamed Néjib Baccar a vendu à Melle Chiraz Zghal un fonds de commerce de pharmacie sise à l'avenue Habib Bourguiba Immeuble Ben Othman Jebiniana Gouvernorat de Sfax.

Toute opposition est à présenter à l'étude de Maître Mohamed Adel Mseddi sise à la rue Abou El Kacem Chebbi Immeuble Ellyssa Centre Sfax dans 20 jours à partir de la parution au JORT du présent avis.

Une annonce de cette vente a été publiée au Journal Essabeh du 28 Janvier 2024.

2024X00119FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 13 janvier 2024, rédigé par l'avocat Maître Boukhdhir Yasser titulaire de la CIN n°05312796 Matricule fiscal n°PA1138289/Z, enregistré à la recette des finances de Gremda - Sfax le 26 Janvier 2024 sous le n°24200404 quittance n°M010388, Mr Gharbi Ahmed titulaire de la CIN n°11122672 titulaire de l'identifiant unique n°1807434P, a vendu à Mr Lezez Oussama titulaire de la CIN n°11176214, la totalité des éléments incorporels du fonds de commerce désigné vente et échange de téléphones portables et d'accessoires au local situé à la Route de Gremda km 04 Sfax.

Toute opposition doit être faite dans un délai ne dépassant pas 20 jours après la publication de cet avis au JORT et ce auprès l'acquéreur du fonds de commerce Mr Lezez Oussama et ceci au bureau de l'avocat Maître Boukhdhir Yasser situé à l'avenue 14 janvier immeuble Ametista 4ème étage n°01 Sfax.

Cet avis a été publié au quotidien Essabeh le 31 janvier 2024 PS240053; et au journal Le Temps le 31 janvier 2024 PS240053.

2024X00120FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 4 janvier 2024 enregistré à la recette des finances des actes des sociétés de Sfax le 23/01/2024 quittance n°M000443 enregistrement n°24200404, la société Etablissements Safwan Daoued et Cies, société à responsabilité limitée, RNE 1038785 E, ayant son siège social à la Route de Gabès km 2 Sfax, vend à la société 2HZ, société à responsabilité limitée, RNE 1530815Q, ayant son siège social à la Route de Gabès km 3 Sfax, la moitié du fonds de commerce exploité au local sis à la Route de Gabès km 2 Sfax, avec tous ses éléments incorporels entre autres l'achalandage et le droit au bail excepté la représentation de la marque KIA. Toutes les oppositions seront effectuées dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT auprès de maître Tahar Kamoun avocat sis au 27 rue Habib Achour 3000 Sfax où une copie du contrat a été déposée et qui a été publié au journal Essabeh le 26/01/2024.

2024X00121FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat, enregistré à la recette des finances de Halk El Oued le 13/12/2023 enregistrement n° 2320230 quittance n°127875.

Mr. Hamza ben Mohamed ben Khalifa Sakah Titulaire de la C.I.N n°09111744 a vendu à Mr. Abdelmonaom ben Mohamed Chérif ben Amor Thabet Titulaire de la C.I.N n°05735176 le Fonds de commerce sis à résidence AL OFOK n°5 Aiin Zaghouane Tunis destiné pour tout commerce ayant le M.F. 1492828/F.

Toutes les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 21 Janvier 2024.

2024400118FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 8 décembre 2023 et enregistré à la recette des finances de Menzel Bourguiba en date du 9 janvier 2024 sous le numéro 24200068 reçu numéro M002348, Madame Radhia Bent Mohamed Ben Mekki Ayari, épouse Houcine Habib, titulaire de la carte nationale d'identité numéro 0149771 a concédé à Madame Nadia Bent Zouhair Ben Abdelhamid Mastouri, titulaire de la carte nationale d'identité numéro 08950287, l'ensemble du fonds de commerce exploité pour la vente de poulets et dérivés au sis à l'avenue Hédi Chaker Menzel Bourguiba, Bizerte 7050. L'annonce a été faite au quotidien «la Presse» en date du 13 janvier 2024.

Toute contestation à l'adresse de l'exploitation dans les vingt jours à partir de la date de parution de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024400178FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente daté le 11/01/2024, enregistré à la recette des finances Avenue de l'Indépendance Bardo le 16/01/2024 enregistrement n°24200257, quittance n°M005743, Om Ezzin Zouaghi titulaire de la C.I.N. n°07329892, a vendu à Afef Ben Ali Epouse Kamel Ben Hmida titulaire de la C.I.N n°03725754, la totalité du fonds de commerce exploité au "Jardin d'enfants et Garderie scolaire" sis au rez-de-chaussée de la villa n°19 Rue Bierut Bardo Tunis, pour un montant de dix mille dinars (10.000,000 DT).

Toutes les oppositions doivent être déposées au bureau de maître Amira Bouhaouel au 56 Avenue Habib Bourguiba Bardo Immeuble Roza Centre 3ème étage bureau n°21; dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis dans le JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 26/01/2024.

2024400183FCCC2

Location gérance libre

Résiliation d'un contrat de location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 27/12/2023 enregistré à la recette des finances Sakit Ezzit, Sfax le 19/01/2024, enregistrement n°24300274 Quittance M006701, le contrat de location du fonds de commerce entre Omar ben Mohamed ben Ahmed Choura, titulaire de la C.I.N n°08178186, demeurant à rue Kartajana 3ème étage n°4 Manar1 Tunis, en tant que locataire. Et Wassim ben Mohamed ben Ali Farhat, titulaire de la C.I.N n°08894751, demeurant à 30 appartement n°3 Ons 2, Sakit Ezzit, Sfax, portant sur la totalité du fonds de commerce (buvette) sise à la route de Tunis km 10, immeuble Khawthar n°7 cité Ons, Sakit Ezzit, Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels a été résilié.

Les oppositions sont acceptées entre les mains du locataire au fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la date de cette publication.

Cet extrait a été publié au journal «Achourouk» du 27/01/2024 sous le n° IP424/128.

2024X00123FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par un contrat de location et de gérance libre en date du 18/01/2024 enregistré à la recette des finances de Sfax selon reçu en date du 18/01/2024 sous le n°M007903 enregistré sous le n°124300267 Mr Hafedh Ben Amor son identifiant unique au registre national des entreprises 0168532Z a loué à Mr Haikel Kamel la totalité de son fonds de commerce un café traditionnel nommé "Addiwan" situé à Rue Kasba vieille ville Sfax.

Cet avis de location de fonds de commerce a été publié au journal Echourouk le 30/01/2024.

2024X00125FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de location daté du 30/01/2023 enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6 le 27/02/2023 sous le n°23301655 quittances n°M029534, Mr Slim ZAGHBIB titulaire de la CIN n°05190050 et ayant l'identifiant unique n°1617503C, a loué le Fonds de commerce sis au n°13 rue des Ottomans, Menzeh 5, Ariana à la société «M A M SAVEUR» SARL ayant l'identifiant unique n°1650445B représentée par son gérant Mr Mohamed Bel Haj Yahia titulaire d'identité n°05456794 et exploité pour l'activité de restauration rapide (fast-food).

Cette annonce a fait l'objet d'une publication aux journaux Achourouk et le Quotidien du 6 janvier 2024.

2024400113FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Groupement de développement féminin pour agricole et de Pêche

Suivant assemblée générale constitutive réunie le 28/12/2022 il a été constitué le groupement de développement féminin pour agricole et de pêche

Nom : El Akhouet à Kef Abbed

Siège social : Kef Abbed

Objet : Protéger les ressources naturelles et rationaliser leur utilisation et leur conservation

Zone d'intervention : Kef Abbed Imadat Amaden délégation de Sejnene gouvernorat de Bizerte

Décision : Arrêté du gouverneur de Bizerte n°187 du 12/9/2022

Présidente : Latifa Bent Yahia Hedhli

Trésorier : Noureddine Nasr.

2024T00087APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Renouveau culturel et patrimonial d'Om Dhuil

Adresse : Om Douil Ezzaouia 8044 El Midha Nabeul.

Objectifs :

- Contribuer à la renaissance du patrimoine culturel et social, en le reliant au présent de la région et œuvrer à sa valorisation en coordination avec les services du patrimoine du ministère des affaires culturelles, de manière à contribuer au développement culturel de la région, socialement et économiquement

- Etablir des liens avec des associations ayant des objectifs similaires, locaux et internationaux, avec les quelles la Tunisie entretient des relations diplomatiques.

Président : Mohamed Ben Mohamed Baccar

Secrétaire générale : Zohra Friaies

Trésorier : Riadh Ben Alaya.

2024R00225APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'Association : "Ezzahra Pet's Lovers" Les amoureux des animaux d'Ezzahra.

Adresse : N°8, Rue Taher Khmiri Ezzahra

Objet : Environnementale

Objectifs :

1- Sensibilisation de l'importance de la prise en charge, de la protection et de l'aide des animaux domestiques et de la gentillesse animale.

2- Créer des liens avec d'autres associations ayant les mêmes objectifs.

Président : Mehdi Esseghir

Vice-présidente : Monia Mellah

Secrétaire Générale : Anissa Kancheni

Vice secrétaire Générale : Shyraz Hajji

Trésorière : Henda Jendoubi

Vice trésorière : Najoua Bouraoui.

2024R00229APSF1

Homologation de résolutions

Syndic des copropriétaires Résidence Emna

Adresse : Résidence Emna Lotissement Neapolis Cité El Ghazela 2083

MF : N°1697805/HNN000

Suite à l'assemblée générale des copropriétaires de la résidence Emna du 24/12/2023 enregistré à la recette des finances Raoued, le 25/01/2024 Quittance n°24700480 Reçu n°M012880. Il a été décidé :

1/ L'approbation des rapports : moral et financier du syndicat des copropriétaires Résidence Emna jusqu'à la fin novembre 2023.

2/ L'élection d'un nouveau bureau composé comme suit :

- Lilia Trabelsi : Présidente du syndic.

- Anim Zouari : Trésorier.

- Hédi Znaidi : Secrétaire Général.

2024T00089APSF2

Dissolution de l'association de Kykushinkai et des arts martiaux

KALAA SGUIRA

I U : 1421174X

Les membres de l'association de KYKUSHINKAI et des arts martiaux à KALAA SGUIRA ont décidé lors d'une assemblée générale extraordinaire en date du 28 octobre 2023 la dissolution de ladite association et ont chargé sa présidente Mme Mariem Ben Guedria de sa liquidation.

2024S00131APSF2

Syndic Résidence LATIF 1

El Menzah 7 - Ariana

Suivant assemblée générale extraordinaire des propriétaires de la résidence latif 1- el Menzah 7 du 8 Janvier 2023, dont le PV est enregistré à la recette des finances el Menzah 6 en date du 16 Mai 2023 Quittance n°M068063.

Les copropriétaires suivants sont élus membres du syndic :

- Présidente : Aslane Salwa

- Secrétaire générale : Halouani Radhia

- Trésorière : Dabbabi Rafika

- Secrétaire général adjoint : Ben Othmen Wajdi.

2024400180APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie exécutoire immobilière

Etude Maître Mohamed Elyes Enneifer

Avocat à la cassation

Situé au n°50, rue Ibn Charaf, premier étage Belvédère 1002 - Tunisie

MF : 798136W/A/P/000

Le créancier saisissant : Société «Sika Film» en la personne de son représentant légal (inscrit au Registre National des Entreprises sous le numéro 24122772009B), sise au numéro 48 Avenue Ibn Charaf, Belvédère, 1002 Tunisie, désigné, son point de contact est au cabinet de

son avocat, Maître Mohamed Elyes Enneifer, avocat à la cassation, propriétaire de la pièce d'identité. Bureau des impôts : 798136W/A/P/000, situé au n°50, rue Ibn Charaf, premier étage (parallèle à la rue Alain Savary), Belvédère 1002 - Tunisie.

Le débiteur saisi : La Société Internationale de Production Audiovisuelle «VIP Tunisie» en la personne de son représentant légal (inscrite au Registre National des Institutions sous le numéro 01/159672015B), dont le siège social est numéro 58, Avenue 13 Août, Chotrana - 2- Sokra Ariana.

Avocat de suivi :

Maître Mohamed Elyes Enneifer, avocat à la cassation, propriétaire de la pièce d'identité, Bureau des impôts : 798136w/A/P/000, situé au n°50, rue Ibn Charaf, premier étage (parallèle à la rue Alan Savary), Belvédère 1002 - Tunisie.

Les charges :

- Saisie immobilière au profit de la requérante, la société «Sika Film», délivrée le 29/12/2023 (vol. 2023/2 - numéro 7484), délivrée par le Procureur de l'exécution, M. Muhammad Al-Hassan Al-Kouki, sous le numéro 104790, en date du 20/12/2023.

1- Une hypothèque facultative au profit de la Banque de l'Habitat, documentée pour un montant de 2.800.000.000 dinars - arrêté du 30/7/2014

(Dépôt : Ariana - Volume 2014/2 - Numéro 3948/1).

2- Hypothèque facultative au profit des intérêts de : Banque de l'Habitat documentée pour un montant de 1.820.000.000 dinars - arrêté du 30/7/2014

(Dépôt : Ariana - Volume 2014/2 - Numéro 3949/1).

3- Concession du Trésor Public au profit de : Trésor Public documenté pour un montant de 662 796 271 dinars - Arrêté du 16/02/2016

(Dépôt : Ariana - Volume 1/2016 - Numéro 1/1620).

4- Le privilège du Trésor Public au profit de : Le Trésor Public, constaté pour un montant de 1.927.163.117 dinars - un arrêté en date du 17/11/2022 (dépôt : Ariana - Tome 2022/1 - Edition 17999).

5- Saisie immobilière au profit de la requérante : BH Bank, émise le 20 novembre 2023 (Volume 2023/2, Numéro n°6162), signé par le procureur de l'exécution, M. Ridha Jagham, sous le n°284780, daté du 11 octobre 2023.

Description de l'immeuble saisi :

Le bien objet de la poursuite équivaut aux parts indivises qui reviennent de propriété à débiteur saisi la Société Internationale de Production Audiovisuelle «VIP Tunisie» en la personne de son représentant légal objet du titre foncier numéro 58.390 Tunisiens équivalant à 42/128 actions (dénommés «Saniet El-Gharbi») sise à l'Avenue 13, Août numéro 58 Chotrana -2- Sokra, gouvernorat de l'Ariana.

Le bien distrait du titre foncier n° 58890 Tunisie, ayant superficie de 9227 mètres carrés, comprend un immeuble existant représenté par : 1- Un premier immeuble contenant des bureaux exploités par la société internationale de production audiovisuelle «VIP Tunisie».

2- Un deuxième bâtiment avec des bureaux inutilisés - 3- Un premier entrepôt automobile - 4- Un deuxième entrepôt automobile - 5- Le siège administratif comporte un rez-de-chaussée suivi d'une annexe.

Misa à prix :

La mise à prix est fixée à : Sept milliards huit cent cinquante-trois mille neuf cents dinars (7.853.900.000 dinars), hors les frais taxés de l'affaire, qui seront fixes le jours de l'adjudication.

Date et lieu de vente :

Le lundi quatre mars de l'an deux mille vingt-quatre (4/3/2024), à neuf heures du matin à la chambre des criées au Tribunal de Première Instance d'Ariana, sis au du Palais de Justice de l'Etat de l'Ariana.

Observation :

La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix ou ayant présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

- La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble : Se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

- Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance d'Ariana ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Mohamed Elyes Enneifer, avocat à la cassation, situé au n°50, rue Ibn Charaf, premier étage (parallèle à la rue Alan Savary), Belvédère 1002 - Tunisie.

La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix ou ayant présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

- La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble : Se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

- Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance d'Ariana ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Mohamed Elyes Enneifer, avocat à la cassation, situé au n°50, rue Ibn Charaf, premier étage (parallèle à la rue Alan Savary), Belvédère 1002 - Tunisie.

2024T00082VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le demandeur poursuivant :

Mongi Ben Mohamed Ibrahim Boughattas Huissier de Justice. Immeuble Chraka escalier A Monastir.

L'avocate poursuivante :

Maître Najoua Bchir, Avocate sise à la Rue Chedely Guedira Monastir.

L'objet de la vente :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°42926 Monastir superficie 182 m² Rue eloued Beni Hassene Monastir.

Date de la vente :

La vente aura lieu le mercredi 6 Mars 2024 devant le tribunal de première instance de Monastir à 9 heures du matin.

La partie saisie :

Abderrahmene Flis Rue eloued Beni Hassen.

Mise à prix :

La mise à prix de la vente est déterminée à la somme deux cent vingt trois mille six cent cinquante dinars Saisie par les deux experts Houssem el Klefi et Moez Fanter.

Visite de lieu :

La visite du lieu peut se faire chaque jour et sans Restriction particulière de neuf heures du matin jusqu'à dix sept heures du soir.

Pour plus de renseignement contacté l'avocate poursuivante ou le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir où a été déposé le cahier des charges

2024S00125VEPA1

Vente immobilière affaire

NASR BEN AMEUR et Associés S.A.R.L

Maître Nasr Ben Ameur

Avocat prés de la cour de cassation

Rue Sœur Joséphine immeuble Trocadéro Sousse

M.F : 1514947j

Poursuivant : STUSID BANK, représentée par son président directeur général ayant son siège à Rue Hédi Karay, Tunis, RNE n°B16641997.

Avocat poursuivant : Maître Nasr Ben Ameur, Avocat près de la cour de cassation, exerçant dans le cadre de la société d'avocats "Nasr Ben Ameur et Associés", Rue Sœur Joséphine immeuble Trocadéro, 4000 Sousse.

Débiteur saisi :

Riadh Ben Mokhtar Bouatai, gérant de société résidant, Avenue Tarek Ibn Zied Benbla, CIN 06753373.

Immeuble objet de la vente : La totalité de l'immeuble dénommé «ESSAADA» objet du titre foncier n°73763 Monastir, sis à Benbla, d'une superficie totale de 902 m².

Il s'agit d'un immeuble sis à Benbla sur la route régionale menant à Benan. C'est un terrain rectangulaire ouvrant sur deux façades une rue de 10 m de deux cotés Est et Sud, comportant un logement d'un R.D.C. et d'une villa en cours de construction composée d'un R.D.C., un premier étage et deuxième étage. Le logement est constitué d'une maison traditionnelle au coin Nord Est et comporte une véranda, un séjour, une cuisine, trois chambres à coucher, une salle de bain, le tout ouvrant sur un hall du coté sud. L'état de la construction est bon. Il est édifié sur une superficie approximative de 213 m². La villa en cours de construction est composée d'un R.D.C. comportant un hall, un séjour, une salle à manger, une cuisine, un dressing, une salle de bain, une suite parentale composée d'une chambre à coucher, d'une salle de bain et d'un dressing. Le premier étage est constitué d'un hall, un séjour de nuit, deux chambres pour enfants, salle de bain, une petite cuisine, une suite parentale composée d'une chambre à coucher, une salle de bain et un dressing. Le deuxième étage est composé d'un séjour ouvrant sur une grande terrasse, une chambre à coucher et d'une salle de bain. La villa est édifiée sur une superficie approximative de 698m².

La mise à prix : La mise à prix a été fixée à 977888 D, 000 dinars neuf cent soixante dix sept mille huit cent quatre vingt huit dinars, en vertu d'une expertise datée du 7/4/2023 par l'expert Mohamed Trimech désigné par ordonnance sur requête n°97619 du président du tribunal de Monastir.

Date de vente : La vente aura lieu le 6/3/2024 à partir de 9 h devant la section des ventes immobilières, du tribunal de première instance de Monastir.

Visite des lieux : La visite de l'immeuble saisi peut se faire chaque jour de 9h à 17h.

2024S00126VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le poursuivant : Mokhtar Ala Eddine Ben Hfayedh Belkhiria, titulaire de la CIN n°06946422, demeurant à la rue El Brahma Jammel Monastir, son domicile élu au bureau de son avocat maître Hassouna Ayachi sis au Boulevard Hassouna Ayachi Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Hassouna Ayachi, (RNE : 771793J) avocat près de la cour de cassation, étude sis au boulevard Hassouna Ayachi Sousse.

Partie saisie : Fethi Ben Amor Fekih, titulaire de la CIN n°02962698, résident à Kalaa Kebira Sousse, son domicile élu au bureau de son avocat maître Slim Ben Taleb sis à la rue Sœur Joséphine Sousse.

Désignation du bien à enchérir :

Le bien mis à la vente aux enchères consiste aux 224,5 parts indivises revenant à la partie saisie dans la propriété dénommée «Charraki 15» objet du titre foncier n°7337 Sousse couvrant un hectare et cent quatre vingt quatorze centiares (10194) divisé en 10 194 parts indivises dont la part équivaut à un mètre carré.

Les parts indivises à enchérir représentent en fait une villa sise à Kalaa Kebira Sousse décrite comme suit :

- Un R.D.C couvrant environ 160 m² composé d'une entrée, un salon, deux chambres, une salle de bain, une cuisine, un balcon frontale couvert, une terrasse arrière et un garage.

Cet étage est entièrement construit avec des fondations et des structures en béton armé, le toit est en «Hourdis» et les murs qui l'entourent et les sous-sols sont en brique et les sols sont en Grès dans certains d'entre eux et en faïence dans d'autres, les portes et fenêtres sont en bois, et la cuisine et la salle de bain sont équipées.

- Un 1er étage d'une superficie couverte d'environs 150 m² : construction incomplète, l'avancement des travaux n'a atteint que les cloisonnements intérieurs et l'enduit.

- Un 2ème étage partiel d'une superficie couverte d'environ 45 m² : Il comprend un studio composé d'une chambre d'une salle de bain et d'une cuisine.

Il est à préciser que le titre foncier n°7337 Sousse est grevé de ce qui suit :

- Une demande de dégel enrôlée auprès du tribunal immobilier de Sousse sous le numéro 18745 inscrite le 26/4/2021.

- Une demande de dégel enrôlée auprès du même tribunal sous le numéro 19031 inscrite le 02/11/2021.

- Dette d'un montant de 50 Dt au profit de l'office national de la propriété foncière inscrite le 02/11/2021.

- Annotation d'une recevabilité d'appel du jugement de dégel numéro 15874 en date du 23/3/2021 inscrit le 01/11/2022.

- Deux hypothèques inscrites le 12/10/2018 (Vol 05, n°4557 et 4558) : la première au profit du poursuivant monsieur Mokhtar Ala Eddine Belkhiria d'un montant de 700000 dinars et la deuxième au profit de madame Najet Chhoud d'un montant de 147000 dinars,

- Une saisie immobilière exécutoire au profit du poursuivant Monsieur Mokhtar Ala Eddine Belkhiria (les références d'inscription : dépôt Sousse, date : 29/11/2023, volume 05, numéro 10179).

Mise à prix : Quatre cent dix huit mille quatre cent cinquante dinars (418 450Dt, 000).

Date et lieu de l'enchère : Le 26/02/2024 à partir de 9h du matin à la salle des criées près du tribunal de première instance de Sousse 2 sis à Sahloul Sousse.

La visite du bien : tous les jours entre 9H et 17H, et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe Elu tribunal de 1ère instance de Sousse 2.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou présenter une caution bancaire irrévocable ou un chèque certifié audit montant, les étrangers doivent être munis de l'autorisation administrative préalable exigée par la loi.

2024S00128VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Hassouna Ayachi

Avocat à la cour de cassation

Boulevard Hassouna Ayachi Sousse

(MF : 771793J)

Les poursuivants : Fatouma et Mahmoud Fils de Ahmed Ben Hadj Ali et les héritiers de Nefissa Bent Ahmed Ben Hadj Ali qui sont Slim et Salima Fils Mohamed Ben Dhiab, leur domicile élu au bureau de leur avocat maître Hassouna Ayachi sis au Boulevard Hassouna Ayachi Sousse.

Partie saisie : 1) Hériters Radhia Jarbouii son frère Saïd Romdhan Jarbouii, domiciliés au boulevard Imam Moslem Khezema Ouest Sousse.

2) Héritiers Badira Bent Mohamed Ben Hadj Ali : Mohamed Taieb Bouraoui et Khalil Bouraoui, domiciliés au 62 boulevard El Ghazali Bouhsina Sousse.

3) Héritiers Mohamed Ben Tijeni Bouraoui : veuve Jalila Bent Ali M'farej et leurs fils : Mahmoud Bouraoui et Lamia Bouraoui.

Avocat poursuivant : Maître Hassouna Ayachi avocat à la cour de cassation, (MF : PA771793J) Boulevard Hassouna Ayachi Sousse.

Désignation du bien à vendre : Conformément à l'arrêt au fonds rendu par le Tribunal de Première Instance de Sousse sous le n°14864 en date du 15/4/2021, le juge : «En première instance, les biens en cause seront partagés selon le premier partage, projet préparé par les deux experts» Hamda Al-Zawari et Hosni Hakima ont inclus dans leur rapport du 02/9/2021 et le modèle avec l'exemple illustratif qui y est joint, tenant compte des montants financiers qui doivent être payés pour modifier la division et distinguer chaque personne ayant droit à un lieu séparé et leur donner le droit d'en disposer sans obstacles et de supporter les frais de justice à leur charge de toutes les manières. B Sa part du droit, y compris les honoraires modifiés pour l'examen autorisé et estimé Mille huit cents 1800.000 dinars.

C'est le jugement même qui a été notifié par l'officier d'exécution à Sousse, M Jamal ben Al-Hajj Salem, selon le PV n°12116 en date du 01/7/2022.

C'est la décision qui a été notifiée par l'officier d'exécution à Sousse, M Jamal ben Al-Hajj Salem, selon le PV n°12310 en date du 5/3/2023.

En fait, les biens immobiliers mis à l'enchère consistent en ce qui suit :

- Le premier Bien : objet du titre foncier n°154126 Sousse, d'une superficie de 285 mètres carrés, consistant en une villa située sur la route qui débouche sur l'avenue Younes Ben El Hajj Ali Bouhsina de Sousse. La villa se compose d'un spacieux hall d'entrée en L, d'un salon, de 2 chambres et d'une cuisine, ainsi que d'une salle de bain et d'une salle d'eau.

Attenant à la villa, se trouvent des annexes composés d'un cellier ouvert sur la cuisine et d'un garage automobile ouvert sur la voie publique.

- Le deuxième Bien : Objet du titre foncier n°90062, Sousse qui consiste en un appartement à usage d'habitation n°20 d'une superficie de 74 mètres carrés au rez-de-chaussée de la résidence Goulou Hergla; Sousse se compose d'un salon, d'une cuisine et de 2 chambres, une salle de bain et une cour.

Le troisième Bien : n'est pas immatriculé au registre immobilier et consiste en «une maison arabe» au rez-de-chaussée composée de 2 pièces, d'une cuisine, d'un cellier et d'une cour non couverte (Au dessus. un étage supérieur sur la propriété d'autrui), située à la rue Sidi Slimane à la Médina de Sousse, sa délimitation sud rue Ksiba, nord : rue sidi Zouari, est : rue sidi Slimane, ouest : une maison appartenant à des tiers.

Mise à prix : déterminée d'après le rapport d'expertise établi par Monsieur Hamda Zouari comme suit :

- Quant au premier bien, objet du titre foncier n°154126 S (l'ancienne villa), la mise à prix d'ouverture a été fixée à trois cent mille dinars (300000 dinars).

- Quant au deuxième bien, objet du titre foncier, n°90062 S (l'appartement sis à la résidence Goulou Hergla, Sousse), la mise à prix a été fixé à cent quatre vingt cinq mille dinars (185 000 dinars).

- Quant au troisième bien non immatriculé «la maison arabe» située à la Médina de Sousse, la mise à prix a été fixé à quatre-vingt-deux mille dinars (82 000 dinars).

Date et lieu de l'enchère : La chambre des criées auprès du tribunal de Première Instance de Sousse, sis au boulevard Tahar Sfar Sousse, le jeudi vingt-deux février de l'an deux mille vingt-quatre (22/02/2024), à neuf heures (9H) du matin et suivant.

La visite des biens à enchérir : Tous les jours de la semaine sauf les dimanches de 9H à 17H, et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou présenter une caution bancaire définition et irrévocable ou un chèque certifié audit montant. Les étrangers doivent être munis de l'autorisation administrative préalable exigée par la loi.

2024S00129VEPA1

Vente d'un fonds de commerce

Maître Moalla Mimoun à Sfax

Huissier de justice IMM. TAPAROURA.1 ETAGE

Tél : 74 210 940

Numéro d'identification fiscale : 417600GAP000

Créancier : Faez Almtibaa - comptable - son adresse rue Sidi Lakhmi meuble fourat n°402 Sfax.

Débiteur poursuivi : 1/ Lasaad Chaari sa carte d'identité n°1283826 route Manzel Chaker Markez Dammak Sfax 2/ Héritiers Fathi Ben Hammouda Dammak son avocat Maître Maher Kammoun à Sfax rue Abou Kasem Chebi immeuble rex palace 6ème étage n°608 sfax.

Activité commerciale : café LIZA

N° R.C 0146632H et le prix d'ouverture : 78.100.000 d.

Lieu jour et l'heure de vente : Au siège du café LIZA, route Manzel Chaker kl 3 Sfax) ; le samedi 02/3/2024 à dix heures du matin.

Responsable de vente : l'éditeur des conditions de vente est M.Mimoun Moalla huissier de justice à Sfax, dont le siège social Av, immeuble tabarura premier étage escalier B à Sfax.

2024X00115VEPA1

Avis aux créanciers

Jugement en matière des Procédures Collectives en référence à la loi

N°36-2016 du 29/4/2016

En date du 22/01/2024, le Tribunal de Première Instance de Gafsa a rendu en matière des procédures collectives (arrangement judiciaire) le jugement n°7 suivant :

«Déclaration initiale de sauvetage de l'établissement Habib REBHI, personne physique, CIN n° 02927595, propriétaire d'une unité d'extraction et de production (Huilerie) d'huile d'olive dont le siège social est à l'avenue Mohamed KHADOUMA, Gafsa, inscrite au RNE de Gafsa, sous n°0041377J et avec possibilité de poursuivre l'établissement son activité avec la capacité d'autogestion, notifier le non arrêt du paiement de ses dettes et paiement, et déclarer la cessation de sa jouissance des procédures de règlement judiciaire en raison de l'absence de la condition d'opposition de paiement conformément au chapitre 437 Commercial, et autorise la publication du contenu de la présente décision au Journal Officiel de la République Tunisienne et au RNE.

2024R00233VEPA2

Clôture des opérations de liquidation des biens immobiliers

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de Sousse en date du 30/1/2024, il a été décidé la clôture des opérations de liquidation des biens immobiliers objet des titres fonciers n°169498 Sousse et n°179574 Sousse dont propriétaire Feu Mohamed Néjib Mziou.

2024S00132VEPA2

Ouverture de procédure de Distribution

En date du 26/01/2024, il a été ordonné par monsieur le juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions prés du tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire 2084, l'ouverture de la procédure de distribution des deniers consignés à la caisse des dépôts et consignations d'un montant de 21.226.000 D le 26/10/2022 sous n°M037419 suite à la requête en distribution introduite par maître Ben Abdallah Rim agissant pour le compte de la banque de Tunisie et des Emirats BTE (MF B/A/M000015094) contre Ghanem Iskander (CIN n°08701968.) et les autres créanciers cités dans l'ordonnance sur requête de consignation des deniers

En vertu des dispositions de l'article 468 CPCC, il est rappelé que dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée,

tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Cette annonce est publiée conformément aux dispositions des arts 466 et 467 CPCC.

2024X00124VEPA2

Décision d'ouverture d'une Procédure de Règlement amiable

MEDIPHARMA-SADEP

Capital : 2710800 dt

0382523W/A/M/000

Adresse : 36 rue d'artisanat, Charguia II, La Soukra, Ariana, 2035 Tunisie

En date du 16/6/2023 le tribunal de première instance d'Ariana a rendu la décision suivante dans le dossier de transaction, qui se lit comme suit : "Nous avons décidé de permettre l'ouverture des procédures amiable de la société Medipharma - sadep de trois mois avec la nomination de Mr Chokri Hidri Comme conciliateur avec les créanciers et Mme Rahma Ferchichi juge-commissaire.

Ouvrir les délais d'inscriptions des créances vis-à-vis la société dans un délai d'un mois à partir de l'apparition de cette annonce au jort, chez :

Mr Chokri Hidri

Administrateur Judiciaire - Conciliateur

à l'adresse : 3 rue Ahmed Triki Montplaisir 1073 Tunis

Tél : 71 901 520

Fax : 71908424

Email : exp.chokri.hidri@gmail.com

2024400172VEPA2

Clôture des travaux d'un mandataire de justice

En vertu du rapport du tribunal de première instance de Tunis en date du 19/01/2024 et se rapportant à la clôture des travaux de l'administration judiciaire sur les biens de feu Abdelaziz Ben Dhia. Le mandataire de justice Mr. Zied Triki informe tous les tiers de la clôture des dits travaux se rapportant au dossier n°426 à l'encontre des biens du feu Abdelaziz Ben Dhia.

2024400173VEPA2

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société "ALLIYA trading" S.A.R.L

Capital social : 150.000, 000 Dinars

Siège social : Rue Khartoum n°63 beb bhar

RC : B01177652018

MF : 1580854A

En vertu d'un jugement du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°59965 le 23 mai 2023. Il a été décidé Monsieur SEIFEDDINE SBAI Administrateur Judiciaire pour convoquer l'assemblée générale ordinaire pour les années 2018 ; 2019 ; 2020 et 2021.

Les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 29 février 2024 à 10h au bureau de l'administrateur Judiciaire situé au 19 rue Naplouse deuxième étage bureau 20 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présenter des états financiers des exercices 2018 ; 2019 ; 2020 ; 2021 et les soumettre à leur approbation.

Tous les documents relatifs à cette assemblée sont à votre disposition au bureau maître Seifeddine Sbai.

2024400175VEPA2

SOCIETE HOTELIERE PALMERAIE (Hôtel Neptus)

Appel d'offres

Cession des Biens Immobiliers à un tiers dans le cadre de faillite

RC : B145762001

MF : 0023723 E

Siège social : Rue d'Algérie N°7 - Tunis

En application du jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis en date du 20 juin 2012 sous ne n°648 ordonnant la faillite de ladite société, le syndic de faillite Zied TRIKI informe le public que tout soumissionnaire désirant participer à l'appel d'offres doit retirer le cahier des charges auprès de son bureau.

L'objet de la cession consiste en un terrain sur lequel est bâti l'hôtel Neptus sis à Nafta.

Les soumissions accompagnées des documents énumérés dans le cahier des charges, devront être expédiées par voie postale à l'adresse ci-dessous indiquée :

Monsieur Zied TRIKI, 02 impasse Mohamed Marzouki - El Menzah 8 - 2037 Ariana. Tél : 71 704 2101 GSM : 98 551 811

L'enveloppe extérieure anonyme ne doit porter aucune mention de nature à suggérer l'identité du soumissionnaire et doit porter la mention «Ne pas Ouvrir - Confidentiel- Appel d'offres pour la cession des Biens Immobiliers de la Société Hôtelière Palmeraie dans le cadre de sa faillite».

La date limite de réception des offres est fixée au 29 février 2024, le cachet de la poste faisant foi.

2024400176VEPA2

Remplacement de l'Administrateur Judiciaire

«M2A INGENIERIE»

S.A.R.L Identifiant Unique : 0447398R

Capital social : 116 000 DT

Siège social : Rue Ville Azizia, Sidi Fradj, Soukra 2036

Suivant la décision émanant du Tribunal de première instance d'Ariana dans le dossier n°268 relatif à la société M2A INGENIERIE, il a été décidé le remplacement de l'administrateur judiciaire le défunt Abderraouf Manjour par l'Administrateur judiciaire Monsieur Ahmed Trigui.

Les créanciers de la société sont tenus de déclarer leurs créances certaines et définitives auprès de

l'administrateur judiciaire à son adresse à Immeuble Tunis Carthage, Bureau A24 Borj Baccouche - Ariana 2080, dans un délai ne dépassant pas 30 jours de la parution de cette annonce au JORT.

2024400177VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Société Régionale de Transport de Béja

S.A au capital de 90.000,000

Registre de commerce : B1124461997

Matricule fiscal : 07368M/A/M/000

Siège social : Avenue de l'environnement Béja - 9000

Messieurs les actionnaires de la société régionale de transport de Béja sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra Mercredi 21 février 2024 à 10h du matin au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Entérinement du retard dans la tenue de l'Assemblée générale ordinaire.

2/ Lecture et approbation du rapport d'activité annuel relatif à l'exercice 2019.

3/ Lecture et approbation du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2019.

4/ Approbation des états financiers relatif à l'exercice 2019.

5/ Affectation des résultats relatif à l'exercice 2019.

6/ Quitus des administrateurs relatif à l'exercice 2019.

7/ Fixation des jetons de présence.

Le présent avis tient lieu de convocation officielle à tous les actionnaires.

2024R00224SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 22/3/2024

La société Ameur Plastics du Nord S.A

MF : 1527846YAM000

IU : 1527846Y

Forme : Société anonyme

Capital : 4 051 000 dinars

Siège social : Lot 41, Zone Industrielle Zriba, 1152, Hammam Zriba, Zaghouan

La société Ameur Plastics du Nord S.A informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société se tiendra le 22 Mars 2024 à 10 h au siège de la société Ameur plastics Du Nord.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est appelée à délibérer sur les ordres du jour indiqué ci après :

- Approbation de cession des actions;
- Changement de forme juridique;
- Nomination des gérants;
- Mise à jour de statuts;
- Questions diverses;
- Pouvoirs pour accomplir les formalités.

2024R00226SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Société TOP SKILLS S.A

Société anonyme

Au capital de 600.000 dinars

Siège social : Immeuble Néo, Rue Lac Lochness 1053, Les Berges du Lac

Identifiant Unique : 1528673ZAM 000

Société «Top Skills» a l'honneur de convoquer ses actionnaires à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 26 Février 2024 à neuf heures au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation, s'il y a lieu, de rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2022.

3. Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2022.

4. Approbation des états financiers de la société de l'exercice 2022.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

6. Quitus aux membres du conseil d'administration et au directeur général.

7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

8. Renouvellement du mandat des administrateurs.

9. Approbation des conventions réglementées.

10. Questions diverses.

11. Pouvoirs pour formalités.

2024R00227SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Your Maghrebian Trade Connection «YMTC»

Société anonyme

Au capital de 1 710 000 dinars

Siège social : 115 rue du Mercure Zone Industrielle Ben Arous

Identifiant unique : 1102146R

Le conseil d'administration tenu le 14/11/2023, convoque les actionnaires de la Société à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir le 24/02/2024 à 9 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration portant sur l'exercice 2022

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022

- Examen et approbation des Etats Financiers de l'exercice clos le 31-12-2022

- Approbation des conventions relevant de l'application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales

- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2022

- Affectation des résultats

- Questions diverses

- Pouvoirs aux fins de publicité et d'enregistrement.

2024R00228SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Tuniso-Emiratie de Participations - (TEP). SA

Siège social : Centre Urbain Nord - Immeuble Ennour 5ème étage - 1082 Tunis

R.C : B138982002

M.F : 802906/X

Matricule CNSS : 144735-11

Capital de la société : 5.000.000 D

Messieurs les actionnaires de la (TEP) sont invités en AGO le Mardi 20 Février 2024 à 10h au siège social de la Banque de Tunisie et des Emirats sis au Centre Urbain Nord, Boulevard Med Béji Caid ESSEBSI, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2023.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023.

3. Approbation des états financiers de la société pour l'exercice 2023.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2023.

5. Quitus aux administrateurs de la société.

6. Fixation des jetons de présence et de l'indemnité de représentation pour l'exercice 2023.

2024400179SANB3

Société Immobilière & Touristique

Société anonyme

Au capital de 90.000 D

Siège social : 42 Rue Mendès France, Mahdia

Identifiant unique : 0010701E

Conformément au procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société Immobilière et Touristique tenue le 20 janvier 2024, tous les actionnaires de la société sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au siège de l'Association de Sauvegarde de la Médina, Rue Cap Afrique Mahdia le samedi 24 février 2024 à 10 H afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Deux augmentations successives du capital de la Société Immobilière et Touristique. SA comme suit :

- Une Première augmentation du capital en numéraire puis,

- Une deuxième augmentation du capital par incorporation des résultats reportés,

- Délégation au conseil d'administration des pouvoirs pour fixer les modalités de la réalisation de l'augmentation décidée,

- Mise à jour des statuts de la Société,

- Questions diverses.

2024400181SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MUTUELLE CENTRALE DE SERVICES AGRICOLES DE BLE «COCEBLE»

Matricule fiscal : 014476/H/P/M/000

CNSS : 37378-13

Capital : 68985600

Adresse : 6, Avenue Habib Thameur - 1069 Tunis

La Société Mutuelle Centrale de Services Agricoles de Blé «COCEBLE», informe ses adhérents que l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2022/2023 se tiendra le jeudi 15 Février 2024 à 9H30 du matin à son siège social 06 Avenue Habib Thameur Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports moraux et financiers de l'exercice 2022/2023.

2. Lecture et approbation du rapport général et spécial du commissaire aux comptes de l'année 2022/2023.

3. Quitus aux membres du conseil d'administration.

4. Admission de nouveaux adhérents.

5. Approbation du projet de résolutions.

Si l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le Jeudi 15 Février 2024 ne pourra se tenir faute de quorum, une deuxième Assemblée Générale avec le même ordre de jour, se tiendra le jeudi 7 Mars 2024 à 9H30 à l'Espace Zeitouna route Béja 7,5 Zahrouni Tunis.

A compter du mercredi 7 Février 2024, les personnes concernées pourront consulter au siège de la société mutuelle "COCEBLE" situé au 6 rue Habib Thameur - Tunis, le procès-verbal du conseil d'administration, les états financiers et les rapports du commissaire aux comptes.

2024400174SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Mr Salah Maaloul annonce qu'il possède un terrain contient un espace ouest. Et maintenant une maison contient deux étages sis à la route Saltania Km6 Sfax objet de l'acte de vente daté le 26 septembre 1993 enregistré le 13 octobre 1993 n°5741 devant deux notaires Ali Driss et Hamouda Khbou et il a perdu le dit titre de propriété et il désire se faire délivré une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Maître Abdennadher Mohamed Sadok à route de Mahdia km6 Sakiet Eddair Sfax et ce dans un délai de 30 jours de la date de cet avis.

2024X00116DIVD2